

un projet de résolution jugé inacceptable par les Américains (document 43). Les États-Unis et le Royaume-Uni exercent alors de très fortes pressions sur le Canada : dans une lettre à Diefenbaker, Kennedy exprime son « désarroi » à l'idée que le Canada puisse voter en faveur de cette résolution, allant même jusqu'à écrire qu'il lui serait impossible de « trop insister » sur ses « préoccupations à ce sujet » (documents 45 et 46). Contre l'avis de Harkness (document 47), le Canada vote effectivement en faveur de la résolution, mais seulement après avoir présenté des changements visant à la rendre plus acceptable aux yeux de l'Occident (document 48). Par la suite, les efforts canadiens visent surtout à encourager les pays neutres à « mieux préciser leurs idées » (document 58). Il s'agit aussi d'« influencer le plus possible » en faveur d'une entente (document 62). Toutefois, à la consternation non seulement du Canada, mais aussi de pays tels que la Suède, le Brésil, le Mexique et l'Inde, il est impossible de rallier les pays neutres (document 67). Lorsque le gouvernement Diefenbaker quitte le pouvoir, les perspectives de succès semblent minces.

À l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la question nucléaire arrive aussi en tête des préoccupations. La proposition américaine visant à créer une force multilatérale armée de missiles balistiques à moyenne portée (MRBM) est, comme le souligne le maréchal en chef de l'Air F.R. Miller, une question politique plutôt que militaire, avec pour objet d'enrayer l'augmentation des moyens de dissuasion nucléaire indépendants et nationaux. Dans ce débat, le Canada fait figure, « dans une certaine mesure, de simple spectateur », avec pour seule préoccupation le maintien de la « solidarité politique et de l'efficacité militaire de l'Alliance » (document 144). Dans le même temps, cependant, la livraison éminente de nouveaux avions CF-104, sans que l'on ait décidé s'ils transporteront des ogives nucléaires, signifie que, au début d'octobre 1962, le temps « nous presse » dans un domaine crucial de la contribution militaire du Canada (document 150). Nul n'est certain de l'effet qu'aura l'Accord de Nassau adopté en décembre 1962 sur le projet de force nucléaire multilatérale ni sur la position du Canada en matière d'armement nucléaire (documents 160, 164 et 166). Green estime qu'il existe peut-être une solution au dilemme auquel est confronté le Canada, l'idée étant de faire en sorte que « les pays fournisseurs de contingents autorisent l'OTAN à exercer sur leurs forces un contrôle beaucoup plus grand que ce qui avait été le cas jusqu'ici. Ces forces... et leur armement relèveraient désormais, sur le plan opérationnel, de la responsabilité collective de l'Alliance, et non plus de celle de chaque pays fournisseur ». Même si cela est peut-être illusoire, il espère ainsi que, d'ici la réunion ministérielle de l'OTAN qui se tiendra à Ottawa en mai 1963, les discussions au Conseil de l'Atlantique Nord auront progressé « suffisamment pour que le gouvernement puisse prendre des décisions finales sur son rôle et l'armement » (document 169; voir également les commentaires de Ross Campbell et de George Ignatieff, dans les documents 170 et 171).

En 1961, la Commission internationale de surveillance et de contrôle au Laos est rétablie et la deuxième Conférence de Genève sur le Laos commence. Le représentant